

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL de MAUBEC
JEUDI 25 JUN 2009
18H30

Absents excusés : J.L.BOQUIS, A.CAHOUR, C.TETELAIN, P.THIEBLEMONT

Secrétaire de séance : F.MASSIP

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2009**

Adopté à l'unanimité

1. **Approbation du Rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable** : Le document est consultable en Mairie

Adopté à l'unanimité

2. **Approbation du Rapport 2008 sur le prix et la qualité du service assainissement** : Le document est consultable en Mairie

Adopté à l'unanimité

3. **Demande de subvention au Conseil Régional - Classe de découverte Ecole Arthur Rimbaud** : Dans le cadre du projet d'école 2007 - 2010, 4 classe de l'école Arthur Rimbaud participeront en septembre prochain, à une classe rousse de découverte du milieu montagnard dans un centre agréé des Hautes-Alpes.

Plan de financement :	Mairie de MAUBEC	6 000,00 €
	Conseil Général	1 100,00 €
	Conseil Régional	4 700,00 €
	Familles	9 200,00 € (100 €/enfant)

Le Maire propose de solliciter l'aide de 4 700 € auprès du Conseil Régional PACA

Adopté à l'unanimité

4. **Convention UFOLEP 84 - Villages Sports** : Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse Volet jeunesse, signée entre les Communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec, Oppède, Robion, la Communauté de Communes de Coustellet, la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse, la Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse, des actions nouvelles qui concourent à l'accueil de loisirs ont été inscrites au schéma de développement dudit contrat. Les différents partenaires, soucieux de répondre aux aspirations des adolescents du périmètre communautaire, souhaitent mettre en place des actions d'animations itinérante à destination des 12/17 ans menées par l'UFOLEP 84 - Villages Sports. L'objectif général est la rencontre et les échanges autour du sport, de la culture et des loisirs.

Cet accueil devra concourir à :

Participer au développement harmonieux des jeunes en proposant une animation généraliste.

Associer les parents au projet éducatif

Développer la coopération entre les partenaires œuvrant dans le champ de la jeunesse

La présente convention fixe les engagements des communes du périmètre communautaire ainsi que ceux de l'UFOLEP 84 - Villages Sports.

Une commission de suivi composée d'élus municipaux, de représentant de l'UFOLEP 84 - Villages Sports, des partenaires institutionnels et financiers sera chargée de coordonner le projet et d'indiquer la politique d'animation à suivre.

Pour l'exercice 2009, la subvention s'élève à 15 000 € pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009.

Un premier acompte de 10 000 € sera versé au lancement des activités en juillet 2009 (Commune de Maubec : 1 933 €)
Adopté par 14 voix pour, 1 abstention

5. **Demande de remise gracieuse intérêts de retard sur règlement de la Taxe Locale d'Équipement** : devant l'absence de justificatif, le conseil municipal rejette cette demande d'exonération des intérêts de retard par 8 voix contre, 4 voix pour, 2 abstentions

6. **Modification tarif de vente du livret « Maubec en Luberon »** : Le tarif adopté à l'édition de ce livret avait été de 7,00 €. Il apparaît que ce tarif est un peu trop élevé ; il est proposé d'instaurer un nouveau tarif : 5,00 €
Adopté à l'unanimité

7. **Aménagements sécuritaires RD144**

Une consultation des entreprises pour la réalisation d'aménagements sécuritaires en entrée de ville sur la RD 144 à MAUBEC a été effectuée sous la forme Marché Procédure Adaptée suite à avis d'appel public à la concurrence.

L'estimation des travaux ressortait à : 248 000,00 euros H.T

Variante 1 : 254 500,00 euros H.T

Variante 2 : 250 500,00 euros H.T

3 entreprises ont remis, dans les délais imposés, des offres recevables qui, classées par ordre d'ouverture de plis ont été les suivantes :

- MIALON Solution de base : 307 238,66 € H.T.

Variante 1 : 317 783,66 € H.T.

Variante 2 : 382 238,66 € H.T.

- EIFFAGE Solution de base : 238 800,00 € H.T.

Variante 1 : 246 100,00 € H.T.

Variante 2 : 246 100,00 € H.T.

- BRIES Solution de base : 225 346,10 € H.T.

Variante 1 : 235 846,10 € H.T.

Variante 2 : 234 596,10 € H.T.

La Commission municipale des travaux, a ouvert les plis et a demandé à ce qu'il soit procédé à une analyse des offres reçues.

De l'analyse des offres effectuée conformément à l'article 3 du Règlement de la Consultation, il ressort les conclusions ci-après au regard de chacun des critères de jugement des offres définis, à savoir :

1) Prix des prestations avec une pondération de 50 % sur ce critère.

2) Valeur technique des prestations avec une pondération de 50 % sur ce critère.

1 – **Sur le critère « prix des prestations »**

Les vérifications matérielles effectuées sur l'ensemble des offres n'ont fait apparaître aucune erreur sur le détail estimatif, sauf pour l'entreprise MIALON qui présente une erreur de somme. Cette erreur ne change pas le classement à l'ouverture.

Le critère « prix des prestations » est évalué sur la variante 1 choisie par de la commission (remplacement du revêtement des trottoirs en enrobés colorés par du béton désactivé).

Les notes de pondération appliquées sont détaillées dans le tableau récapitulatif ci-après.

NOTATION

Rappel de la formule d'appréciation du prix :

$N_p = 50 \times (P_o/P)$ selon laquelle :

N_p = nombre de points

P = Offre de l'entreprise (€ HT)

P_o = Offre la moins disante

Tableau d'appréciation du « critère prix »

	MIALON	EIFFAGE	BRIES
Montant offre du candidat	317 783,66	246 100,00	235 846,10
Note prix	37.10	47.92	50
Rang de classement	3	2	1

En conséquence, le classement des offres au regard du critère « prix des prestations » est le suivant :

- 1) BRIES
- 2) EIFFAGE
- 3) MIALON

2 – Sur le critère « valeur technique des prestations »

L'analyse des justifications produites est détaillée dans le tableau récapitulatif (grille de notation) ci-après.

Tableau d'appréciation du critère « valeur technique »

	Points	MIALON	EIFFAGE	BRIES
Phasage d'exécution / méthodologie	20	10	15	15
Moyens humains et matériel	15	10	15	15
Sécurité	15	5	10	10
Total des points	50	25	40	40
Rang de classement		3	1	1

Le classement des offres au regard du critère « valeur technique est le suivant :

- 1) EIFFAGE
- 1) BRIES
- 3) MIALON

Le classement final, après application du « critère prix » puis du « critère valeur technique » est le suivant :

	MIALON	EIFFAGE	BRIES
Résultat après pondération du critère prix	37.10	47.92	50
Résultat après pondération du critère technique	25	40	40
Total	62.10	87.92	90
Rang de classement	3	2	1

- 1) BRIES
- 2) EIFFAGE
- 3) MIALON

Au vu des éléments d'appréciation ci-dessus, l'offre présentée par l'entreprise BRIES pour un montant de 235 846,10 € H.T. apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse pour la réalisation des travaux cités en titre.

Rappel : le coût de cette opération (travaux), comme l'aménagement du rond-point et de « l'entrée de ville » en 2007/2008, est couvert par la subvention du Conseil Général (430 000 €) issue du déclassement de la RD 144.

Le Maire propose de retenir l'entreprise BRIES et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le Marché.

Adopté par 14 voix pour et 1 abstention

8. **Révision simplifiée du Plan d'Occupation des sols**

Le maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de lancer une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la Commune (POS) pour les raisons suivantes : le Groupe UDM, Distillerie du Calavon a l'obligation de couvrir le marc entreposé pour compostage, afin de réduire les nuisances olfactives. Le projet concerne la construction d'une couverture photovoltaïque destiné à abriter l'activité de compostage. Le site d'implantation prévu se situe en zone NCbi (entre le Chemin des Véginières et le Coulon). Le règlement actuel du P.O.S. permet uniquement l'exploitation de carrières. Il est donc proposé de lancer une révision simplifiée du P.O.S afin que le règlement du secteur concerné autorise uniquement les constructions de couvertures liées à l'exploitation de l'installation classée de la Distillerie du Calavon. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la révision du P.O.S en parallèle de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (actuellement en cours).

9. **Station d'Épuration**

Le dossier de demandes de subvention a dû être modifié du fait des observations de la « police de l'Eau » préconisant une station d'une capacité de 3 200 équivalents/habitants. Le coût du projet, le montant des subventions, le calendrier prévisionnel des opérations restent inchangés

Le Maire lève la séance à 20H00